

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26.07.2017

Dossier complet le :
26.07.2017

N° d'enregistrement :
F09317P0254

1. Intitulé du projet

Stabilisation des berges de l'Aygues pour mise en sécurité de canalisations de pétrole à Cairanne (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SOCIETE DU PIPELINE SUD-EUROPEEN

Nom, prénom et qualité de la personne Mr GUILLET Fabien

habilitée à représenter la personne morale Chef de Service Surveillance et Entretien Ligne - DPI

RCS / SIRET

5	8	2	1	0	4	9	7	2	0	0	2	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Sa à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique: 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Consolidation ou protection des berges sur 80 ml, dans la continuité de 270m de berges protégées antérieurement (2008, 2010 et 2015), par des techniques autres que végétales vivantes (enrochement). En prenant en compte le linéaire ayant déjà fait l'objet de protection, la longueur est supérieure ou égale à 200 m de berge.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la berge en rive droite de l'Aygues, sur la commune de Cairanne (84) à 1,3 km en amont du pont de la RD 8. L'Aygues est une rivière sinueuse dont le lit est en constante évolution. La berge droite subit une forte érosion et cela met en péril les 3 canalisations de pétrole brut, gérées par le concessionnaire SPSE, situées à quelques mètres seulement derrière cette berge. Ce phénomène d'érosion s'accélère ces dernières années.

C'est après ce constat que le projet de restauration de la berge en rive droite de l'Aygues est devenu impératif. Des travaux de stabilisation et de renforcement de la berge ont donc été réalisés en 2008, 2010 et 2015, sur 270 ml. A ce jour, seule une portion de 80m de berge, imbriquée au cœur des protections antérieures, reste encore à consolider.

Les travaux comprendront :

- le comblement limité de l'anse d'érosion avec si possible les matériaux du lit de la rivière ;
- la création d'une pente de 3H/2V au niveau de la berge droite par remblai compacté et déblai du lit pour la mise en place d'une bêche d'ancrage en enrochement ;
- la mise en place d'enrochements non liaisonnés sur un linéaire de 80 mètres ;
- l'intégration paysagère de cet enrochement par remise en place d'une couche de terre végétale ensemencée et plantée.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet de stabilisation de berge répond aux objectifs relatifs aux problématiques évoquées précédemment :

- Il doit assurer la stabilité de la berge et maintenir un sommet de berge suffisamment éloigné du tracé des canalisations et assurer ainsi leur mise en sécurité ;
- Il doit être compatible avec les contraintes hydrauliques locales : forces tractrices prévisibles, déversement en crue... ;
- Il doit être respectueux de l'environnement dans lequel il s'insère : valeur écologique de la ripisylve de l'Aygues et maintien de la vie piscicole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet et son accès sont situés dans la zone Natura 2000 de l'Aygues n°FR9301576 .

L'accès au site sera réalisé par des chemins et pistes existantes, déjà utilisés lors des phases de travaux passés.

Comme évoqué au §4.1, il s'agira principalement de travaux de terrassement :

- reprofilage du front vertical d'érosion en berge en pente plus douce avec création d'une bêche d'ancrage dans le lit, en enrochements.

Il est précisé, qu'au droit du site des travaux, le pied de berge est occupé par une terrasse en graviers, sans présence d'écoulement.

La berge sera protégée sur toute sa hauteur par des enrochements (cf profil type en annexe). Ces enrochements seront intégrés par ajout d'une couche de 40 cm de terre végétale maintenue par un complexe géogrille/géotextile coco biodégradable. Un ensemencement et des plantations sont prévus sur cet horizon.

Ces travaux, d'une durée de 6 semaines seront impérativement réalisés à l'étiage, en absence d'écoulement en pied de berge. Ils sont prévus à l'été 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation si ce n'est le contrôle de la bonne reprise de la végétalisation des berges et de leur stabilité.

Les conditions hydrauliques sur la berge seront les mêmes avant et après travaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau:

- rubrique 3.1.4.0.: Consolidation ou protection des berges à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200m (A);
- rubrique 3.1.5.0.: Installation, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens (...): Surface < 200m² (D).

Cette dernière rubrique est indiquée à titre général, le pied de berge faisant l'objet des travaux n'étant pas en eau à l'étiage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de berge à protéger par enrochement	80ml
Linéaire de berge adjacente déjà protégée	270ml
Emprise approximative de la nouvelle berge	480 m ²
Hauteur de berge à protéger	1,5 à 2m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Berge rive droite de l'Aygues
Lieu-dit Chantal
Commune de Cairanne (84290)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Parcelles concernées:
Section AX, parcelles n°12, 13 et 16

Point de départ : Long. 04° 54' 48" 29E Lat. 44° 14' 22" 42N
Point d'arrivée : Long. 04° 54' 48" 33E Lat. 44° 14' 19" 97N
Communes traversées :
Cairanne - 84290

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Les travaux antérieurs ont fait l'objet de 3 protections de berges successives en enrochement au droit du secteur d'étude (cf carte en annexe).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

2008 et 2010: Réalisation de 185ml de protection au total. Dossier de déclaration déposé en 2006 auprès de la DDT 84.

2015: Réalisation de 85ml de protection supplémentaire. Dossier d'autorisation déposé en 2014 auprès de la DDT 84.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• ZNIEFF de type 2 : L'Aygues (identifiant national : 930012388 ; n°régional : 84125100)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu, approuvé par le préfet de Vaucluse, le 24 février 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Eygues
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone Natura 2000 de l'Aygues n°FR9301576 (Habitat).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reprise des profils de la berge érodée, impliquera de recharger la berge en matériaux sous la protection en enrochement et de combler légèrement l'anse d'érosion pour ne pas créer de rupture marquée dans le raccordement amont/aval avec les berges déjà protégées. Il est envisagé, sous autorisation, d'utiliser en partie les matériaux du lit pour réaliser ces remblaiements, comme sera a été accordé pour la tranche de travaux de 2015.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'impact notable sur les habitats, faune et flore, étant donné le faciès d'érosion très raide limitant fortement le développement d'habitat dans cette zone et empêchant le développement de la végétation rivulaire. Le pied de berge étant occupé par un banc de graviers dénoyé, l'absence d'écoulement permanent ne permet le développement d'une vie halieutique au droit du site. De plus, les contraintes érosives détruisent/déstabilisent fréquemment les habitats potentiellement en place.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'impact notable sur les habitats, faune et flore inscrits au FSD du site, comme indiqué ci-dessus. Rappel des habitats: Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Gladium flavum</i> , Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> , ... Rappel espèces animales inscrites: Agrion de mercure, Lucane cerf-volant, plusieurs chiroptères Castor, Loutre, Blageon, Toxostome, Ecaille chinée. Les travaux ne nuiront pas au cycle biologique des espèces recensées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site des travaux est relativement réduit au regard de ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il permettra d'arrêter la perte d'espaces agricoles (vignes) de recréer une berge plus douce permettant à des habitats diversifiés de s'établir pour rétablir la continuité de la trame verte.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site des travaux est situé en zone inondable. PPRI du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu approuve le 24 février 2016. Le projet ne modifiera en aucun cas le fonctionnement hydraulique de l'Aygues, les débits d'écoulement et les cotes de déversement en lit majeur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera desservi par un accès existant de type chemin et piste (utilisé pour les travaux antérieurs). Il permettra d'acheminer les fournitures et notamment les enrochements. Cet accès se situe loin des habitations et n'engendrera pas de nuisances pour les habitants. La possibilité de réutiliser en remblai les matériaux du lit permettra de limiter les apports et donc le trafic sur cette piste.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, seule la phase chantier pourra entraîner quelques nuisances sonores, en période diurne, avec le fonctionnement des engins et les allers /retours temporaires de camions.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement ne nécessiteront à priori pas l'utilisation de brise roche étant donné les horizons pédologiques attendus (alluvions).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés hors d'eau et ne nécessitent pas l'utilisation de laitance à béton sauf nécessité impérative pour la stabilité locale de la protection. Par sécurité, un batardeau sera mis en place en amont du site pour isoler la zone de travaux en cas de montée des eaux. De plus, pour limiter tout départ de fines vers le cours d'eau, en cas de ruissellement pluvial, un dispositif de rétention des MES sera installé en aval (type filtre en bottes de paille).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets de chantier (emballage, chute de géotextile..) seront évacués au fur et à mesure pour laisser un chantier propre. Il est signalé par ailleurs que le site est entouré de plusieurs petits points de dépôts sauvages de matériaux de démolition.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux préservent de l'érosion les parcelles de vignes situées en périphérie immédiate et mettent en sécurité les canalisations de pétrole situées en arrière de la berge.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences post-travaux du projet peuvent être cumulées avec les 270 m de berge, situés de part et d'autre du projet, ayant déjà fait l'objet de protection.

Ces incidences sont positives:

- sécurisation des canalisations de pétrole;
- préservation des parcelles cultivées en vigne en amont de la berge;
- travaux de stabilisation de berge ayant permis l'apparition d'habitats plus diversifiés et de retrouver des berges végétalisées, avec l'établissement à terme d'une ripisylve arbustive en haut de berge. Recréation d'une continuité de la trame verte.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. Annexe mesures préventives

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments indiqués précédemment, le site (berge érodée) ne présente pas d'habitat remarquable ou susceptible d'héberger les espèces recensées au niveau du FSD du site Natura 2000. L'érosion progressive ne rend que temporaire ces habitats. Le projet ne générera que très peu d'impact sur l'environnement et ces impacts resteront temporaires en phase chantier. Il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale, pour ce projet d'ampleur limitée (80ml) imbriqué dans une protection plus globale, débutée en 2008 pour sécuriser des canalisations de pétrole.

Le retour de ces premières phases de travaux, n'ayant pas donné lieu à l'époque à étude d'impact, montre que le milieu en place recolonise rapidement ces protections, qui ne sont plus distinguables pour les plus anciennes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou péllionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7: Mesures compensatoires en réponse au paragraphe 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exaclitude des renseignements ci-dessus



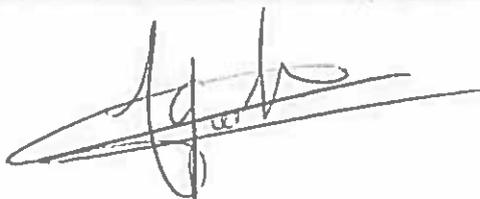
Fait à

Fos sur Mer

le,

26.07.2017

Signature



SOCIÉTÉ DU PIPELINE SUD EUROPÉEN
Service SEL
B.P. 14 - 13771 FOS SUR MER CEDEX
Tél. 04 42 47 78 14
Fax. 04 42 05 15 70

